

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 409****14 mars 2002****SOMMAIRE**

Aetna Group International S.A., Luxembourg . . . . .	19613	Josephsun, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19616
Agrest Finance S.A., Luxembourg . . . . .	19616	Kar-Tess Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	19594
Ahmet Veli Menger (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19593	Kar-Tess Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	19594
Aninas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	19591	Keewatin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19621
Aninas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	19591	Laboratoire Dentaire Carlo Kneip, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19614
Belmar Participation S.A., Luxembourg . . . . .	19615	Lefin International S.A., Luxembourg . . . . .	19608
Bundesdeutscher Kapitalmarkt S.A., Luxembourg . . . . .	19610	Lefin International S.A., Luxembourg . . . . .	19608
Bundesdeutscher Kapitalmarkt S.A., Luxembourg . . . . .	19610	Luxol Investissement S.A.H., Luxembourg . . . . .	19609
C.V. Financial Executive Search S.A.H., Luxembourg . . . . .	19608	Molino Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19599
C.V. Financial Executive Search S.A.H., Luxembourg . . . . .	19609	Molino Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19599
Catmat Participation S.A., Luxembourg . . . . .	19614	Molino Soft Drinks, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19590
Clafin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	19613	Molino Soft Drinks, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19590
Clafin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	19613	Monarchy Enterprises, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19626
Clarina Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19595	Monarchy Enterprises, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19630
Clarina Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19595	Natrix S.A.H., Luxembourg . . . . .	19630
Classen-Papertronics S.A., Luxembourg . . . . .	19631	Nexcom International S.A., Luxembourg . . . . .	19603
Compound Investments S.A., Luxembourg . . . . .	19612	Northside Invest S.A., Luxembourg . . . . .	19586
Dakruiter S.A., Luxembourg . . . . .	19591	Ondine Capital S.A.H., Luxembourg . . . . .	19592
Distriwood S.A., Wasserbillig . . . . .	19598	Pargesa Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	19598
Eastwind S.A.H., Luxembourg . . . . .	19607	Pargesa Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	19598
Eastwind S.A.H., Luxembourg . . . . .	19607	PCS Luxembourg Finance, S.à r.l., Wilmington, Delaware . . . . .	19605
Electronics for Imaging Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19596	Powa (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19631
Eurindus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19615	Prebon Yamane (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	19612
Europe Commerce S.A., Steinsel . . . . .	19614	Prebon Yamane (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	19613
Eurosys, S.à r.l., Rumelange . . . . .	19616	Prithvi Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	19593
Eurotours, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .	19615	Prolingua ILC S.A., Luxembourg . . . . .	19597
Food and Bulk Logistics S.A., Luxembourg . . . . .	19604	S.M.L. Automobilhandel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19610
Food and Bulk Logistics S.A., Luxembourg . . . . .	19605	Sawtooth, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19617
Gesparco S.A., Luxembourg . . . . .	19597	Sémaphore, S.à r.l., Luxembourg-Merl . . . . .	19596
Gesparco S.A., Luxembourg . . . . .	19597	SR Immo. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19615
Harx Holding S.A., Luxembourg . . . . .	19610	Syrval S.A., Luxembourg . . . . .	19597
Hesperides Holding S.A., Luxembourg . . . . .	19612	USR International S.A., Luxembourg . . . . .	19592
I.B.S. Workflow Technologies Europe A.G., Munsbach . . . . .	19616	XL (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19589
Intergrroupe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	19599	XL (Western Europe), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19590
Jesada S.A., Luxembourg . . . . .	19614	XL (Services), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19594
		XL (Specialty), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19595
		XL (Finance), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	19596

**NORTHSIDE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

## STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Raffaele Gentile, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal.

2) Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet****Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NORTHSIDE INVEST S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Capital - Actions****Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.**Administration - Surveillance****Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, fax ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

**Art. 13.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 17.** Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

**Art. 19.** L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 20.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 21.** Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 22.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

**Art. 23.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

#### **Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 24.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25.** Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 26.** L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 27.** Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

**Art. 28.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

#### **Disposition générale**

**Art. 29.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures, et pour la première fois en 2002.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

A titre de disposition transitoire aux dispositions de l'article huit le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale des actionnaires se tenant immédiatement après la constitution.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire aux trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1) Monsieur Raffaele Gentile, prénommé, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2) Monsieur C. Iantaffi, prénommé, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	<u>310</u>

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 70.000,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - \* Monsieur José Marc Vincentelli, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal, Président.
  - \* Monsieur Raffaele Gentile, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur.
  - \* Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal, Administrateur.
3. La durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2004.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie.
5. La durée du mandat du commissaire est fixée à 3 ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2004.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
7. Le siège social est fixé à Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuels, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Gentile, C. Iantaffi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 37, case 8. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

J. Delvaux.

(75159/208/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**XL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 82.524.

*Résolution de l'actionnaire unique*

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2001 de la société XL (LUXEMBOURG), S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1) Acceptation de la démission du gérant B suivant:

Mme Lian Van Den Broek avec effet 1<sup>er</sup> novembre 2001.

2) Election du nouveau gérant: B

Mr Robert Jan Schol avec effet 1<sup>er</sup> novembre 2001.

3) Le conseil de gérance est constitué comme suit:

M. Paul Giordani - A

M. Brian O'Hara - A

M. Patrick Van Denzen - B

M. Robert Jan Schol - B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

P. van Denzen

*Gérant B*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(75285/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**XL (WESTERN EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 82.527.

*Résolution de l'actionnaire unique*

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2001 de la société XL (WESTERN EUROPE) S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission du gérant B suivant:
  - Mme Lian van den Broek avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.
2. Election du nouveau gérant B:
  - M. Robert Jan Schol avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.
3. Le conseil de gérance est constitué comme suit:
  - Mme Fiona Luck - A,
  - M. Brian O'Hara - A,
  - M. Kuno Lindner - A,
  - M. Paul Giordano - A,
  - M. Jerry de St Paer - A,
  - M. Malcolm Newman - A,
  - M. Jacques Lemaire - A,
  - M. Willi Sutter - A,
  - M. Alex Morels - A,
  - M. Patrick van Denzen - B,
  - M. Robert Jan Schol - B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (WESTERN EUROPE), S.à r.l.  
P. van Denzen  
Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75284/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**MOLINO SOFT DRINKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 53.647.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOLINO SOFT DRINKS, S.à r.l., société à responsabilité limitée*  
SOFINEX S.A.  
Signature

(75301/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**MOLINO SOFT DRINKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 53.647.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2001,

- les mandats des administrateurs
- M. Constantinos Sfakakis
- M. Georges Millard
- M. Irial Finan

ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002 approuvant les comptes de 2001;

- PricewaterHouseCoopers Halandri, Greece, ont été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002 approuvant les comptes de 2001.

*Pour MOLINO SOFT DRINKS, S.à r.l., société à responsabilité limitée*  
SOFINEX S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75311/783/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**DAKRUITER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 81.307.

*Résolution du Conseil d'Administration*

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration en date du 31 octobre 2001 de la société DAKRUITER S.A., que les administrateurs ont pris les décisions suivantes.

1) Acceptation de la démission de l'administrateur A suivant:

Mme Lian Van den Broek avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

2) Mr Patrick van Denzen avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

3) Le conseil d'administration est constitué comme suit:

M. Albert Iedema - A

M. Patrick van Denzen - A

M. Marco Dijkerman - B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Dijkerman

*Administrateur B*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(75286/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 46.550.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ANINAS HOLDING S.A.*

*Société Anonyme*

*SOFINEX S.A.*

*Société Anonyme*

*Signature*

(75306/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 46.550.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2001, les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002 approuvant les comptes de 2001:

Mr. Patrick K. Oesch, lawyer, Zürich.

Mr. Ernst Wickihalder, manager, Zürich.

Comme Messieurs Leonidas Ioannou, George A. David et Dr Peter Hafter n'ont pas demandé le renouvellement de leur mandat, les personnes suivantes ont été nommées administrateur pour une durée de un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002 approuvant les comptes de 2001:

M. Haralambos G. David, businessman, Athènes.

M. Anastasios Ioannis Leventis, businessman, Athènes.

M. Ryan Rudolph, lawyer, Zürich.

PricewaterhouseCoopers, Halandri, Greece, a été nommé commissaire aux comptes pour deux ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2003 approuvant les comptes de 2002.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

*Pour ANINAS HOLDING S.A.*

*Société Anonyme*

*SOFINEX S.A.*

*Société Anonyme*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(75307/783/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**USR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 46.933.

*Résolution du Conseil d'Administration*

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration en date du 31 octobre 2001 de la société USR INTERNATIONAL S.A., que les administrateurs ont pris les décisions suivantes.

1) Acceptation de la démission de l'administrateur suivant:  
Mme Lian Van den Broek avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

2) Election du nouvel administrateur:  
Mr Patrick van Denzen avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

3) Le conseil d'administration est constitué comme suit:

M. Robert Jan Schol  
Mme Eliane Klimezyk

M Sergio Renzi

M. Patrick van Denzen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. J. Schol / E. Klimezyk

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(75287/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**ONDINE CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 64.340.

*Assemblée Générale Ordinaire*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 15 novembre 2001 de la société ONDINE CAPITAL S.A., Holding que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Résignation et décharge aux Administrateurs A:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Nomination des nouveaux Administrateurs A:

- M<sup>e</sup> François Pfister;

- M<sup>e</sup> Stef Oostvogels.

2. Résignation et décharge à l'Administrateur-délégué:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

3. Résignation et décharge au Commissaire aux Comptes:

EURAUDIT, S.à r.l.

Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes:

EURAUDIT, S.à r.l.

4. Transfert du siège social de la société du 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg au 5, place du Théâtre, P.O. Box 603, L-2016 Luxembourg.

5. Résiliation du «Management Agreement» du 22 avril 1998 conclu entre ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. et ONDINE CAPITAL S.A., Holding.

6. Nomination de ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. comme étant responsable de l'enregistrement de la notification après l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

7. Désignation de M. Garcin comme étant responsable pour l'établissement des comptes annuels pour les années 1999 et 2000.

8. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ONDINE CAPITAL S.A., Holding*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Administrateur-délégué*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(75416/683/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.



**AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 68.690.

*Résolution de l'actionnaire unique*

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2001 de la société Ahmet Veli Menger (Luxembourg), S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes.

1) Acceptation de la démission du gérant suivant:  
Mme Lian van den Broek avec effet 1<sup>er</sup> novembre 2001.

2) Election du nouveau gérant:  
M. Patrick van Denzen avec effet 1<sup>er</sup> novembre 2001.

3) Le conseil de gérance est constitué comme suit:

M. Patrick van Denzen

M. Robert Jan Schol

M. Eliane Klimezyk

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

R. J. Schol / E. Klimezyk

*Gérants*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75288/683/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**PRITHVI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 51.851.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 novembre 2001, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PRITHVI HOLDINGS S.A., que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.;

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

- EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.;

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) Du profit qui s'élève à USD 262.439,- un montant de USD 13.122,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit (USD 249.317,-) est affecté à la distribution d'un dividende.

7) Il a été décidé de distribuer un dividende de USD 250.000,- par prélèvement de USD 249.317,- sur le bénéfice de l'exercice 2000 et USD 683,- sur les résultats reportés.

8) Il a été décidé d'avaliser la distribution d'une avance sur dividende de USD 250.000,- survenue lors de l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRITHVI HOLDINGS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-délégué*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75418/683/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**XL (SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 82.525.

*Résolution de l'actionnaire unique*

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2001 de la société XL (SERVICES), S.à r.l., que l'actionnaire a pris les décisions suivantes.

1) Acceptation de la démission du gérant B suivant:

Mme Lian Van Den Broek avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

2) Election du nouveau gérant B:

Mr Robert Jan Schol avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

3) Le conseil de gérance est constitué comme suit:

M. Malcom Newman - A

M. Brian O'Hara - A

M. Patrick Van Denzen - B

M. Robert Jan Schol - B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (SERVICES), S.à r.l.

P. Van Denzen

*Gérant B*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(75290/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**KAR-TESS HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 18.031.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KAR-TESS HOLDING S.A.H.*

*Société Anonyme Holding*

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(75303/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**KAR-TESS HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 18.031.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2001, les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002 approuvant les comptes 2001:

M. Constantinos Leventis, businessman, Lagos (Nigeria).

M. Leonidas S. Joannou, businessman, Zurich.

M. George A. David, businessman, Lagos (Nigeria).

Le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, Halandri, Greece, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002 approuvant les comptes de 2001.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

*Pour KAR-TESS HOLDING S.A.H.*

*Société Anonyme Holding*

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(75309/783/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**XL (SPECIALTY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 82.526.

*Résolution de l'actionnaire unique*

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2001 de la société XL (SPECIALTY), S.à r.l., que l'actionnaire a pris les décisions suivantes.

1) Acceptation de la démission de l'administration du gérant B suivant:

Mme Lian Van Den Broek avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

2) Election du nouveau gérant B:

Mr Robert Jan Schol avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

3) Le conseil de gérance est constitué comme suit:

Mme Fiona Luck - A

M. Brian O'Hara - A

M. Kuno Lindner - A

M. Patrick Van Denzen - B

M. Robert Jan Schol - B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (SPECIALTY), S.à r.l.

P. Van Denzen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75291/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**CLARINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 39.040.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLARINA HOLDING, S.à r.l.*

*Société à responsabilité limitée*

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(75304/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**CLARINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 39.040.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2001, les mandats des administrateurs suivants:

M. Irial Finan, Regional Director CCHBC, London.

M. Grant Millard, Treasury and Tax director CCHBC, London.

M. Constantinos Sfakakis, Finance Manager CCHBC, Athens

ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002 approuvant les comptes 2001.

PricewaterhouseCoopers, Athens a été élu commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002 approuvant les comptes de 2001.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

*Pour CLARINA HOLDING, S.à r.l.*

*Société à responsabilité limitée*

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75308/783/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**XL (FINANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 82.522.

*Résolution de l'actionnaire unique*

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2001 de la société XL (FINANCE), S.à r.l., que l'actionnaire a pris les décisions suivantes.

1) Acceptation de la démission de l'administration du gérant B suivant:

Mme Lian Van Den Broek avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

2) Election du nouveau gérant B:

Mr Robert Jan Schol avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001.

3) Le conseil de gérance est constitué comme suit:

M. Alex Moorels - A

M. Brian O'Hara - A

M. Patrick Van Denzen - B

M. Robert Jan Schol - B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (FINANCE), S.à r.l.

P. Van Denzen

*Gérant B*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(75292/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**SEMAPHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg-Merl, 66, rue des Celtes.  
R. C. Luxembourg B 58.515.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2001, Monsieur Jean-Claude Kasongo a été révoqué de son mandat de gérant technique. Monsieur Joseph Gutu reste seul gérant de la société.

SEMAPHORE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(75312/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Hackin.  
R. C. Luxembourg B 77.240.

*Résolution du Conseil d'Administration*

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration en date du 27 août 2001 de la société ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l., que les administrateurs ont pris les décisions suivantes.

1) Acceptation de la démission de l'administrateur A suivant:

M. Jaap Everwijn avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2001.

2) Election du nouvel administrateur:

Mr Robert Jan Schol, demeurant à Senningerberg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2001.

3) Le conseil d'administration est constitué comme suit:

M. Joseph Cutts - A

M. Robert Jan Schol - B

M. Fred Rosenzweig - A

M. Georg Hollenbach - A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELECTRONICS FOR IMAGING INVESTMENTS, S.à r.l.

R. J. Schol

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(75293/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**GESPARCO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 51.321.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

GESPARCO S.A.

(75294/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**GESPARCO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 51.321.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2001.*

Commissaire aux comptes

Le mandat du commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG, est reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

Pour avis sincère et conforme

L. Matthieu

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75296/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**SYRVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 42.266.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2001, le capital actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 31.250,- avec incorporation de LUF 10.261,- prélevés sur les bénéfices reportés du bilan au 31 décembre 2000.

L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

SYRVAL S.A.

Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75313/783/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**PROLINGUA ILC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 32.245.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie à Luxembourg le 9 août 2001 sur les comptes annuels 2000*

L'assemblée approuve les comptes annuels de l'année 2000 clôturant avec un bénéfice de LUF 909.629,- et décide de reporter le bénéfice à nouveau.

- Bénéfice de l'exercice.....	909.629,-
- Report à nouveau.....	909.629,-

L'assemblée décide de convertir le capital social au montant de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital de EUR 30.986,- à EUR 31.250,- par incorporation de réserves légales de EUR 263,31.

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Pour compte de PROLINGUA ILC S.A.

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol.560, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75320/752/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**PARGESA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 25.901.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

PARGESA LUXEMBOURG S.A.

(75295/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**PARGESA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 25.901.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2001.*

## Répartition des résultats

Les résultats sont répartis comme suit:

Résultats reportés .....	CHF 53.626.360
Bénéfice 2000.....	CHF 2.866.107
Bénéfice disponible .....	CHF 56.942.467

## Répartition:

Réserve légale .....	-
Report à nouveau.....	CHF 56.942.467
Bénéfice réparti .....	CHF 56.942.467

*Conseil d'administration*

L'assemblée acte la démission de Monsieur Didier Bellens de ses fonctions d'administrateur avec effet le 31 mars 2000.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Andrew Allender, Aimery Langlois-Meurinne et Michel Vivario sont renouvelés pour une période de trois ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

A ce jour, le conseil d'administration est composé de:

M. Andrew Allender, administrateur de sociétés, Arzier (CH)

M. Aimery Langlois-Meurinne, administrateur de sociétés, Paris (F)

M. Michel Vivario, administrateur de sociétés, Onhaye (B).

*Commissaire aux comptes*

Le mandat du Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, est reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

Pour extrait conforme

PARGESA LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75297/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**DISTRWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 92, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 83.959.

*Réunion du conseil d'administration*

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 23 novembre 2001 que Monsieur Thomas Fix est nommé administrateur-délégué.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75298/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**MOLINO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 36.274.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOLINO HOLDING, S.à r.l.*

*Société à responsabilité limitée*

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(75300/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**MOLINO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 36.274.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2001, les mandats des administrateurs suivants:

Irial Finan, Regional Director, London

Grand Millard, Treasury and Tax Director, London

Constantinas Sfakakis, Finance Manager, Athens

ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2002 approuvant les comptes de 2001.

PricewaterhouseCoopers, Halandri, Greece, a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2002 approuvant les comptes de 2001.

*Pour MOLINO HOLDING, S.à r.l.*

*Société à responsabilité limitée*

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75310/783/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**INTERGROUPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

STATUTS

L'an deux mil un, le trente octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Monsieur Reinald Loutsch, prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de INTERGROUPE HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.**

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

**Art. 3.**

Le capital social est fixé à six cent mille dollars des Etats-Unis (600.000,- USD), représenté par six cents (600) actions de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de cinq millions quatre cent mille dollars des États-Unis (5.400.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de six cent mille dollars des États-Unis (600.000,- USD) à six millions de dollars des États-Unis (6.000.000,- USD), le cas échéant par l'émission de cinq mille quatre cents (5.400) actions nouvelles de mille dollars des États-Unis (1.000,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.**

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

**Art. 5.**

Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

*Règles d'évaluation*

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;



e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;

f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et

g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit.

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

## **Titre II: Administration, Surveillance**

### **Art. 6.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

### **Art. 7.**

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut déléguer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

### **Art. 8.**

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

### **Art. 9.**

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

### **Art. 10.**

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

### **Art. 11.**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

### **Art. 12.**

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

### **Art. 13.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

### **Art. 14.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **Art. 15.**

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre V: Disposition générale**

### **Art. 16.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, préqualifiée, cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	599
Monsieur Reinald Loutsch, prénommé, une action . . . . .	1
Total: six cents actions . . . . .	<u>600</u>

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent mille dollars des États-Unis (600.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Évaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 665.188,48.- EUR=26.833.637,- LUF.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 350.000,- LUF.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Reinald Loutsch, prénommé,

c) Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg.

4.- Est nommé commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE ZIMMER & LERBOULET S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 41, case 2. – Reçu 267.034 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 novembre 2001.

G. Lecuit

Notaire

(75371/220/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**NEXCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 71.436.

Le bilan au 31 décembre 2000 et les documents y relatifs, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(75318/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**FOOD AND BULK LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 116, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 82.398.

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOOD AND BULK LOGISTICS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mai 2001, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Petra Dunselman, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Karl Guenard, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du Jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de cent euros (100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente et un mille cent euros (31.100,- EUR) par l'émission de une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de une (1) action nouvelle en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 500.000,- par l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cent euros (100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente et un mille cent euros (31.100,- EUR) par l'émission de une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: NATUURLIJKE VRUCHTESAPPEN N.V., avec siège social à 13, Castorweg, Curaçao, Antilles Néerlandaises, ici représentée par Madame Petra Dunselman, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 octobre 2001,

laquelle société déclare souscrire une (1) action nouvelle et la libérer en espèces ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), de sorte que le montant total de cinq cent mille cent euros (500.100,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille cent euros (31.100,- EUR), représenté par trois cent onze (311) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Suit la traduction anglaise:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The corporate capital is set at thirty-one thousand one hundred euros (31,100,- EUR), represented by three hundred and eleven (311) shares with a par value of one hundred euros (100,- EUR) each.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cinq cent mille cent euros (500.100,- EUR) est évalué à vingt millions cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-quatre francs luxembourgeois (20.173.984,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (270.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Dunselman, R. Loutsch, K. Guenard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 41, case 3. – Reçu 201.740 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75369/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**FOOD AND BULK LOGISTICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 116, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75370/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**PCS LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Wilmington, Delaware 19801, 1209, Orange Street.

In the year two thousand one, on the twenty-second of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1) POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC., with registered office at Saskatoon, Saskatchewan, Canada;

2) 609430 SASKATCHEWAN LTD, with registered office at Saskatchewan, Canada;

All here represented by Mr Stéphane Hadet, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given on October 17, 2001.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the sole actual shareholders of PCS LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., a limited liability corporation, which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 16, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 272 of April 23, 1998. The articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on March 24, 1998, on March 26, 1998, on April 16, 1998, all published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 505 of July 9, 1998, and for the last time by deed of the undersigned notary on December 29, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 741 of September 10, 2001.

All this having been declared, the appearing parties, holding together 100 % of the share capital of PCS LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., represented as stated hereabove have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to change the nationality of the Company and to transfer the statutory seat of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the State of Delaware in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, taking the form of limited liability company agreement of LLC. This change of nationality and transfer of statutory seat will take effect as of 18 December 2001.

*Second resolution*

In consequence of the preceding resolution, the shareholders decide that the Company will adopt the nationality of the United States of America; the change of nationality and the transfer of the seat leading neither to the dissolution nor to the incorporation of a new company from a legal point of view, all of this under the suspensory condition of the filing of a certificate of formation and a certificate of domestication with the Secretary of State of the State of Delaware.

*Third resolution*

The shareholders decide to fix the address of the statutory seat being the address of the registered agent, the CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

*Fourth resolution*

The shareholders decide to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourg nationality, without limitation, will remain the ownership in their entirety of the Company with the nationality of the United States of America, maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company.

*Fifth resolution*

The shareholders decide to appoint MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg any act and formalities in connection with the Company moving its statutory seat from Luxembourg to the State of Delaware, notably the striking out of the Trade Register.

*Sixth resolution*

The shareholders decides to appoint the partners, associates and employees of DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG LLP with power to act jointly or individually, to perform in the State of Delaware any act and formalities in connection with the Company moving its statutory seat from Luxembourg to the State of Delaware.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt deux octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC., établie et ayant son siège social à Saskatoon, Saskatchewan, Canada;

2) 609430 SASKATCHEWAN LTD, établie et ayant son siège social à Saskatchewan, Canada; ici représentées par Monsieur Stéphane Hadet, avocat à la Cour, en vertu de deux procurations délivrées en date du 17 octobre 2001,

lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont les seules associées actuelles de PCS LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 272 du 23 avril 1998. Les statuts de la société ont été modifiés par actes du notaire soussigné le 24 mars 1998, le 26 mars 1998, le 16 avril 1998, tous publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 505 du 9 juillet 1998, et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 29 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 741 du 10 septembre 2001.

Tout ceci ayant été déclaré, les parties comparantes, détenant ensemble 100 % du capital de PCS LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., représentées comme dit-est, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris, par vote unanime, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à l'Etat du Delaware conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales en prenant la forme d'une convention de société à responsabilité limitée LLC. Le changement de nationalité et le transfert de siège deviendront effectifs à partir du 18 décembre 2001.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, les associés décident que la Société adoptera la nationalité des Etats-Unis d'Amérique; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant lieu légalement ni à la dissolution de la Société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'enregistrement d'un certificat d'établissement et d'un certificat de domestication devant le Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware.

*Troisième résolution*

Les associés décident de fixer l'adresse du nouveau siège social à l'adresse du domiciliataire, CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de confirmer que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société de nationalité des Etats-Unis d'Amérique, maintenue

sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de donner mandat à MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg toutes formalités découlant du transfert de siège social de la Société de Luxembourg à l'Etat du Delaware, notamment les formalités de radiation au registre de commerce.

*Sixième résolution*

Les associés décident de donner mandat aux associés, collaborateurs et employés de DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG LLP avec pouvoir d'agir ensemble ou individuellement afin d'effectuer dans l'Etat du Delaware toutes formalités découlant du transfert de siège social de la Société de Luxembourg à l'Etat du Delaware.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en anglais et français, la version anglaise prévalant en cas de différences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hadet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 132S, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75373/220/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**EASTWIND S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C. Luxembourg B 64.094.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 octobre 2001*

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimé en liras italiennes, en euros. Ainsi le capital social s'établit à EUR 51.645,69 et le capital social autorisé à EUR 2.582.284,50.

3. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital souscrit est fixé à cinquante et un mille six cent quarante cinq euros et soixante neuf cents (EUR 51.645,69), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 5. Alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions cinq cent quatre vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante cents (EUR 2.582.284,50) qui sera représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 23 octobre 2001

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2001, vol. 559, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75374/220/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**EASTWIND S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C. Luxembourg B 64.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75375/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**LEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 67.084.

*Extract of the circular board resolutions of July 23, 2001*

«... After deliberation and according to the above-mentioned authorization given by the annual general shareholders' meeting, the board of directors takes, by unanimous vote, the following resolutions:

1. The board of directors decides to suppress the face value of the shares.

2. In accordance with the law of December 10, 1998 amending the law of August 10, 1915 on commercial companies, the board of directors decides to convert, with effect January 1st, 2001 the subscribed capital and the authorized capital, currently expressed in Italian liras into euros. In consequence, the subscribed capital amounts to EUR 2.737.221,57 and the authorized capital to EUR 5.164.568,99.

3. The board of directors decides to amend the first and fifth paragraph of the third article of the by-laws:

«**Art. 3. 1st paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,737,221.57 (two million seven hundred thirty seven thousand two hundred twenty one euros and fifty seven cents), represented by 53,000 (fifty thousand) shares without a par value.

**Art. 3. 5th Paragraph.** The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 5,164,568.99 (five million one hundred sixty four thousand five hundred sixty eight euros and ninety nine cents) by the creation and issue of 76.000 (seventy-six thousand) shares without a par value.»

4. Power is given to each director, acting individually, to proceed with the necessary book entries, with the inscriptions in the company's registers and the updating of the company's by-laws according to the above-mentioned resolutions. ...»

Luxembourg, October 29, 2001

For true extract

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75376/220/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**LEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 67.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75377/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**C.V. FINANCIAL EXECUTIVE SEARCH S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 30.423.

*Extract of the board resolutions of September 4, 2001*

«... After deliberation and according to the above-mentioned authorization given by the annual general shareholders' meeting, the board of directors takes, by unanimous vote, the following resolutions:

1. The board of directors decides to suppress the face value of the shares.

2. In accordance with the law of December 10, 1998 amending the law of August 10, 1915 on commercial companies, the board of directors decides to convert, with effect on January 1st, 2001 the subscribed capital, currently expressed in BEF into euros. In consequence, the subscribed capital amounts to EUR 37,184.03.

3. The board of directors decides to amend the fifth article of the by-laws:

**English version**

«**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at EUR 37,184.03 (thirty seven thousand one hundred eighty four euros and three cents), divided into 1,500 (thousand five hundred) shares without a par value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»



**Version française**

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 37.184,03 (trente sept mille cent quatre vingt quatre euros et trois cents), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

4. Power is given to each director and to Mr Pierre Lentz, acting individually, to proceed with the necessary book entries, with the inscriptions in the company's registers and the updating of the company's by-laws according to the above-mentioned resolutions. ...»

Luxembourg, October 25, 2001

For true extract

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2001, vol. 559, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75378/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**C.V. FINANCIAL EXECUTIVE SEARCH S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75379/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**LUXOL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.277.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 octobre 2001*

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui est accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimé eu LUF, en euros. Ainsi le capital social s'établit à EUR 1.295.243,67 et le capital social autorisé à EUR 3.718.402,87.

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 4.756,33 de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.300.000,00 sans émission d'actions nouvelles.

4. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital autorisé de EUR 13.597,13 de sorte qu'il s'établisse à EUR 3.732.000,00.

5. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.300.000,00 (un million trois cent mille euros), représenté par 5.225 (cinq mille deux cent vingt-cinq) actions sans valeur désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

**Art. 5. alinéa 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.732.000,00 (trois millions sept cent trente deux mille euros) qui sera représenté par 15.000 (quinze mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

6. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Pour extrait conforme

P. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75346/222/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 51.316.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

(75305/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 51.316.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2001 le capital souscrit de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69 et augmenté à concurrence de 13,31 EUR pour le porter à EUR 31.000,- par incorporation d'un montant de LUF 534,- prélevé sur les bénéfices reportés.

L'article trois des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.»

BUNDESDEUTSCHER KAPITALMARKT S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75314/783/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**S.M.L. AUTOMOBILHANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue Bouillon.  
R. C. Luxembourg B 66.484.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(75315/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**HARX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg,  
R. C. Luxembourg B 61.541.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand one, on the thirty-first of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (Luxembourg) and by Mr Ronald Chamielec, accountant, residing in Lexy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B,

acting in the name and on behalf of GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., having its registered office at Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI,

by virtue of a proxy given on February 20, 2001.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation HARX HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on October 20, 1997, published in the Mémorial, Recueil C 84 of February 9, 1998;

- that the capital of the corporation HARX HOLDING S.A. is fixed at thirty-eight thousand US dollars (38,000.- USD) represented by three hundred and eighty (380) shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each, fully paid;

- that GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company HARX HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., being sole owner of the shares and liquidator of HARX HOLDING S.A., declares:

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of HARX HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France) et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à Lexy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B, agissant en sa qualité de mandataire spécial de GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, BVI,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 février 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société HARX HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 octobre 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 84 du 9 février 1998;

- que le capital social de la société HARX HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-huit mille US dollars (38.000.- USD) représenté par trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100.- USD) chacune, entièrement libérées;

- que GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme HARX HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que GOSS TRADING INVESTMENT CO. LTD., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société HARX HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société HARX HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75393/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**HESPERIDES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 24.146.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2001*

La démission de Monsieur Michel Hayot de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Pierre Cobac, administrateur de sociétés, F-Paris est nommé en son remplacement, en tant que nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour HESPERIDES HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75316/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**COMPOUND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 64.826.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires à Luxembourg sur l'exercice 2000*

*en date du 12 novembre 2001*

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice 2000 et décide de reporter la perte de LUF 22.193,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de nommer FIDUPLAN S.A., LUXEMBOURG, commissaire aux comptes pour la période de 1 année.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75319/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**PREBON YAMANE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 10.873.

*Extract of the circular board resolutions of October 9, 2001*

«...After deliberation and according to the above-mentioned authorization given by the extraordinary shareholders' meeting, the board of directors takes, by unanimous vote, the following resolutions:

1. In accordance with the law of December 10, 1998 amending the law of August 10, 1915 on commercial companies, the board of directors decides to convert, with effect on April 1st, 2001, the subscribed capital and the face value of the founder shares, currently expressed in LUF into EUR. In consequence, the subscribed capital amounts to EUR 495,787.05 and the face value of the founder shares to EUR 0.25 each.

2. The board of directors decides to increase the subscribed capital and the value of the founder shares by incorporation of profits brought forward for an amount of respectively EUR 4,212.95 EUR and EUR 4.21 so that the subscribed capital amounts to EUR 500,000.- without issue of new shares and the total value of the founder shares to EUR 500.-.

3. The board of directors decides to amend the first paragraph of the fifth article of the by-laws:

**English version**

**Art. 5. 1st paragraph.**

«The subscribed capital is fixed at EUR 500,000.- (five hundred thousand euros), represented by 4,000 (four thousand) shares without par value. However, it exists 2,000 (two thousand) founder shares without voting right, of EUR 0.25 (twenty five cents) each.»

**Version française**

**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.**

«Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions, sans désignation de valeur nominale. Il existe en outre 2.000 (deux mille) parts bénéficiaires sans droit de vote, de EUR 0,25 (vingt cinq cents) chacune.»

4. Power is given to each director or to Mr. Pierre Lentz, acting individually, to proceed with the necessary book entries, with the inscriptions in the company's registers and the updating of the company's by-laws according to the above-mentioned resolutions...»

Luxembourg, October 26, 2001.

For true extract

P. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75337/226/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**PREBON YAMANE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri Schnadt, zone d'activités Cloche d'Or.

R. C. Luxembourg B 10.873.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(75338/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 73.130.

Par décisions de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2001, les mandats de MM. Alfredo Aureli et Gianlorenzo Urbani, ainsi que de A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., administrateurs, et celui d'INTERAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes, ont été prorogés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale, qui se prononcera sur les comptes annuels au 31 décembre 2001

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75322/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**CLAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 72.964.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(75411/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**CLAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 72.964.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ajournée des actionnaires de la société en date du 15 novembre 2001*

- Les comptes au 31 décembre 2000 sont approuvés à l'unanimité;

- Un montant de 11.000,- euros est alloué à la réserve légale;

- Un dividende d'un montant de 188.500,- euros sera distribué aux actionnaires;

- Le solde du bénéfice est reporté à nouveau;

- Par votes spéciaux, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs durant l'année sociale clôturée le 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75412/631/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**EUROPE COMMERCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 72.339.

—  
Par décisions de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2001:

a) M. Urs Koegel, directeur de banque, D-Bad Homburg, 1, Herrngasse, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005 en remplacement de M. François-Charles Biermann, démissionnaire;

b) INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée réviseur pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour EUROPE COMMERCE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75323/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**CATMAT PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 83.576.

—  
Il résulte d'une délibération du conseil d'administration que MM. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et Gérard Matheis, conseil économique, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle pour la gestion journalière et que M. André Wilwert, préqualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour avis et conforme

Pour CATMAT PARTICIPATION S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75324/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**LABORATOIRE DENTAIRE CARLO KNEIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R. C. Luxembourg B 71.632.

Constituée par-devant M<sup>e</sup>Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 septembre 1999, acte publié au Mémorial C N°892 du 25 novembre 1999.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE CARLO KNEIP S.à r.l.

KPMG experts comptables

Signature

(75326/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**JESADA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.218.

—  
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, en date du 12 novembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2001.

F. Kessler.

(75348/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**BELMAR PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 83.574.

Il résulte d'une délibération du conseil d'administration que MM. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et Gérard Matheis, conseil économique, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle pour la gestion journalière et que M. André Wilwert, préqualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour avis et conforme

Pour BELMAR PARTICIPATION S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 54, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75325/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**EUROTOURS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 32.167.

Gründung gemäss Urkunde von M<sup>e</sup>Gérard Lecuit, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch, am 8. November 1989, veröffentlicht im Mémorial C N°130 vom 20. April 1990.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROTOURS G.m.b.H.

KPMG, Experts Comptables

Signatures

(75327/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**SR IMMO. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.  
R. C. Luxembourg B 71.589.

Constituée par-devant M<sup>e</sup>Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 août 1999, acte publié au Mémorial C N°884 du 24 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SR IMMO. LUXEMBOURG S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signatures

(75328/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**EURINDUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 44, rue de la Semois.  
R. C. Luxembourg B 19.719.

Constituée suivant acte de M<sup>e</sup>Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 1982, publié au Mémorial C N°294 du 18 novembre 1982, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 janvier 1983, publié au Mémorial C n° 6 du 9 mars 1983, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 31 décembre 1987, publié au Mémorial C n° 90 du 6 avril 1988, modifiée suivant acte de M<sup>e</sup>Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange en date du 10 novembre 1995, publié au Mémorial C N°53 du 29 janvier 1996.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURINDUS S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(75329/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**EUROSYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 50-52, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 41.102.

Constituée par-devant M<sup>e</sup>Gérard Lecuit notaire de résidence à Mersch, en date du 24 juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 560 du 1<sup>er</sup> décembre 1992, modifiée par le même notaire en date du 3 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 381 du 16 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROSYS S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(75330/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**JOSEPHSUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 66.890.

Constituée par-devant M<sup>e</sup>Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie, en date du 21 octobre 1998, acte publié au Mémorial C n° 7 du 6 janvier 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JOSEPHSUN S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(75331/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**I.B.S. WORKFLOW TECHNOLOGIES EUROPE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.800.

Constituée par-devant M<sup>e</sup>Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1<sup>er</sup> février 1996, acte publié au Mémorial C n° 201 du 20 avril 1996, modifiée par acte sous seing privé du 27 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 83 du 25 janvier 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 650 du 18 août 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juin 2001, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour I.B.S. WORKFLOW TECHNOLOGIES EUROPE A.G.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(75332/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**AGREST FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 38.823.

Constituée par-devant M<sup>e</sup>Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial C n° 210 du 19 mai 1992. Modifiée par-devant le même notaire en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial C n° 465 du 27 août 1997, modifié par-devant le même notaire en date du 23 mai 1997, publié au Mémorial n° 486 du 5 septembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AGREST FINANCE S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(75333/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---



**SAWTOOTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

## STATUTES

In the year two thousand one, on the fifth of November.  
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD, a Company existing and incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House 2, Church Street, Hamilton HM11 Bermuda, here represented by Ms Marjoleine van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 4, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the Art.s of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SAWTOOTH, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at eight thousand Great Britain Pounds (8,000.- GBP) represented by one hundred and sixty (160) shares of fifty Great Britain Pounds (50.- GBP) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2001.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

#### *Subscription - Payement*

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD prenamed, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of eight thousand Great Britain Pounds (8,000.- GBP) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

For the purposes of the registration, the capital is valued at 13,102,90.- EUR=528,529.- LUF.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs (50,000.- LUF)

Resolutions of the sole shareholders

- 1) The Company will be administered by the following managers
  - Ms Marjoleine van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg;
  - Mr Roeland P. Pels, company director, residing in Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille un, le cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD, une société existant et constituée suivant les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, ici représentée par Mademoiselle Marjoleine van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 octobre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: SAWTOOTH, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à huit mille livres sterling (8.000,- GBP) représenté par cent soixante (160) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante livres sterling (50,- GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2001.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de huit mille livres sterling (8.000,- GBP) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à 13.102,90 EUR=528.529,- LUF.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants
  - Mademoiselle Marjoleine van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg;
  - Monsieur Roeland P. Pels, directeur de société, demeurant à Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, Vol. 132S, fol. 46, Case 8. – Reçu 5.237 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75382/220/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**KEEWATIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

—  
STATUTES

In the year two thousand one, on the sixth of November.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) Ltd, a Company existing and incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House 2, Church Street, Hamilton HM11 Bermuda, here represented by Ms Marjoleine van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 5, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name KEEWATIN, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at eleven thousand four hundred United States Dollars (11,400.- USD) represented by four hundred and fifty-six (456) shares with a par value of twenty-five United States Dollars (25.- GBP) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2001.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) Ltd prenamed, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the four hundred and fifty-six (456) shares and to pay them up by contribution in

kind of one hundred and sixty (160) shares of a par value of fifty Great Britain Pounds (50.- GBP) each, representing 100% of the shares of the company SAWTOOTH, S.à r.l., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

It results from a certificate dated on the 6th November 2001, by the management of SAWTOOTH, S.à r.l., that:

- GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCES (BERMUDA) Ltd is the owner of 160 shares of SAWTOOTH, S.à r.l., being 100% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCES (BERMUDA) Ltd is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Luxembourg law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Luxembourg, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind,

- on November 6, 2001, the 160 shares to be contributed are worth 8,000.- GBP being 11,463.52 USD this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Estimate*

Insofar as the contribution in kind results in KEEWATIN, S.à r.l., holding more than 75% (seventy-five per cent), in specie 100%, of the shares issued by a Company incorporated in the European Union, the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately forty thousand Luxembourg Francs (40, 000.- LUF).

#### *Resolutions of the sole Shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Ms Marjoleine van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg;

- Mr Roeland P. Pels, company director, residing in Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed in L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le six novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) Ltd, une société existant et constituée suivant les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

ici représentée par Mademoiselle Marjoleine van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 novembre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: KEEWATIN, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à onze mille quatre cents Dollars des États Unis (11.400,- USD) représenté par quatre cent cinquante six (456) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Dollars des États Unis (25,- USD) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2001.



**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) Ltd, la partie comparante préqualifiée, représentée comme dit-est, déclare souscrire les quatre cent cinquante six (456) parts sociales et les libérer par apport en nature de cent soixante (160) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (50,- GBP) chacune, représentant 100% des parts sociales de la société SAWTOOTH, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, et ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Il résulte d'un certificat daté du 6 novembre 2001, et émis par la gérance de la société SAWTOOTH, S.à r.l., qu'en date du 6 novembre 2001

- GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) Ltd est propriétaire de 160 parts sociales de SAWTOOTH, S.à r.l., soit 100% du capital social total,
- ces parts sociales sont entièrement libérées;
- GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) Ltd est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie,
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi Luxembourgeois et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles,
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises au Grand-Duché de Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature,
- en date du 6 novembre 2001, les 160 parts sociales à apporter ont une valeur de 8.000,- GBP, savoir 11.463,52 USD, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés. La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

#### *Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de KEEWATIN, S.à r.l. de plus de 75%, en l'espèce 100%, des titres émis par société existant dans l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

#### *Décision de l'Associé Unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants
  - Mademoiselle Marjoleine van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg;
  - Monsieur Roeland P. Pels, directeur de société, demeurant à Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 132S, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75381/220/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 78.119.

*Minutes of the resolutions of the sole shareholder held on November 5, 2001*

In the year two thousand and one, on the fifth of November.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 78.119, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 5 September 2000, published in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 214, on March 21, 2001.

The meeting is presided by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Post (Belgium).

The chairman appoints as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Ms Claudie Grisius, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the Company's share capital so as to raise it from its present amount of fifteen thousand United States Dollars (15,000.- USD) to two hundred forty-three million three hundred seventy-two thousand United States Dollars (243,372,000.- USD) by the creation of and the issue of nine million seven hundred thirty-four thousand two hundred eighty (9,734,280) shares («parts sociales») with a par value of twenty-five United States Dollars (25.- USD)

2. Subscription by MONARCHY ENTERPRISES B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands with registered office at Aert van Nesstraat 45, 3012 CA Rotterdam (the «Sole shareholder») of the nine million seven hundred thirty-four thousand two hundred eighty (9,734,280) new shares and payment by a contribution in kind of all its assets and liabilities.

3. Acceptance by the managers of the Company.

4. Updating of the corporate capital of the company by the cancellation of six hundred (600) own shares held by the company in its portfolio, so as to bring it to two hundred forty-three million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars (243,357,000.- USD).

5. Subsequent amendment of Article 6 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company

The Sole shareholder, representing the entirety of the capital of the company, is present at the meeting, as documented by its signature hereunder.

The following decisions were taken by the Sole shareholder:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred forty three million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars (243,357,000.- USD), in order to raise it from its present amount of fifteen thousand United States Dollars (15,000.- USD) to two hundred forty-three million three hundred seventy-two thousand United States Dollars (243,372,000.- USD) by the creation of and the issue of nine million seven hundred thirty-four thousand two hundred eighty (9,734,280) shares («parts sociales») with a par value of twenty-five United States Dollars (25.- USD), having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription of all the nine million seven hundred thirty-four thousand two hundred eighty (9,734,280) new shares referred to above by MONARCHY ENTERPRISES B.V., the Sole shareholder prenamed, having its registered office at Aert van Nesstraat 45, 3012 CA Rotterdam.

*Intervention - Subscription - Contributions - Payment*

Thereupon appeared MONARCHY ENTERPRISES B.V, here represented by Ms Claudie Grisius, prenamed, acting by virtue of a proxy given on September 27, 2001, the said proxy, after having been signed ne varietur by the members of the board, the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, which declared to subscribe for the nine million seven hundred thirty-four thousand two hundred eighty

(9,734,280) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, together constituting its entire net equity, as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

*Description of the contribution*

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributed company dated 30th day of June, 2001, which will remain here annexed, signed by the members of the Board of Managers, in order to be considered as an integral part of the deed:

In addition to possibly the items appearing in the balance sheet, the property is contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown which can or could be attached thereto in some manner that it is.

The assets contributed contain 600 (six hundred) shares of the Company.

*Consideration*

Nine million seven hundred thirty-four thousand two hundred eighty (9,734,280) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (25 USD) consisting of an amount of two hundred forty-three million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars (243,357,000.- USD).

*Evaluation*

The total net value of this contribution in kind is evaluated at two hundred forty-three million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars (243,357,000.- USD).

Evidence of the existence and of the value of the net assets contributed has been given to the notary. More particularly, the Sole shareholder has submitted the following documents to the notary:

- a recent extract of the company register of the Sole shareholder;
- a copy of the balance sheet of the Sole shareholder as of June 30, 2001;
- a declaration confirming the value of all assets and liabilities to be contributed at the date of the contribution in kind (the «Declaration»).

Acknowledging having been informed on the extent of its liability legally engaged as the Sole shareholder of the Company by reason of the above mentioned contribution in kind, the Sole shareholder expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of its assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Such documents, after having been signed ne varietur by the appearing party, the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the Sole shareholder, a trade register extract and by its balance sheet dated June 30, 2001 including the Declaration.

*Effective implementation of the contribution*

The Sole shareholder, contributor here represented as stated hereabove, expressly declares that all formalities in any concerned country in relation with the transfer in favour of the Company of all its assets and liabilities will be carried out within the best delays in each country as far as it will be concerned in order to duly formalise the transfer of any rights and obligation related with any part of the contributed entire property and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Manager's intervention*

Thereupon intervenes: Mr Maarten van de Vaart, private employee, residing in Steinsel and Mrs Juliette Lorang, private employee, residing in Neihaischen, acting in their capacities of managers of the COMPANY MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l., here represented by Ms Claudie Grisius prenamed, by virtue of two proxies given on September 26, 2001, which, after having been signed ne varietur by the members of the board, the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of all the assets and liabilities, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fixed rate tax exemption request*

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of the Sole shareholder, a company having its statutory seat as well as its seat of effective management in an European Union State, exclusively remunerated by issue of new shares by the Company, a Luxembourg company, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to update the corporate capital by the cancellation of the 600 (six hundred) own shares held by the Company in its portfolio after the here above stated contribution, so as to bring it from its present amount after increase of capital of two hundred forty-three million three hundred seventy-two thousand United States dollars to the amount of two hundred forty-three million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars (243,357,000.- USD).

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides the subsequent amendment of Article 6 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, which shall now read as follows:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred forty-three million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars (243,357,000.- USD) represented by nine million seven hundred thirty-four thousand two hundred eighty (9,734,280) shares with a par value of twenty-five United States dollars (25.- USD) each, all subscribed and fully paid up.»

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution will be transferred to a share premium account.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about three hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (350,000.- LUF).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 78.119, constituée suivant acte du notaire soussigné du 5 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 214 du 21 mars 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Post (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudie Grisius, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000,-) à trois cent quarante-trois millions trois cent soixante-douze mille dollars des Etats Unis (243.372.000,- USD) par l'émission de neuf millions sept cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingts (9.734.280) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats Unis (25,- USD) chacune.

2.- Souscription par la société MONARCHY ENTERPRISES B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social à Aert van Nesstraat 45, 3012 CA Rotterdam («l'Associé Unique») et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en une totalité d'actifs et passifs (intégralité du patrimoine).

3.- Acceptation par les gérants de la Société.

4.- Mise à jour du capital social de la société par annulation de six cents (600) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille, de sorte à le ramener à deux cent quarante-trois millions trois cent cinquante-sept mille dollars des Etats Unis (243.357.000,- USD).

5.- Modification afférente de l'article 6 paragraphe 1 des statuts.

L'Associé Unique, représentant l'entière du capital de la société, est représenté à l'assemblée tel que documenté par sa signature ci-dessous.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de deux cent quarante-trois millions trois cent cinquante-sept mille dollars des Etats Unis, pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars des Etats Unis (USD 15.000,-) à deux cent quarante-trois millions trois cent soixante-douze mille dollars des Etats Unis (243.372.000,- USD) par l'émission de neuf millions sept cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingts (9.734.280) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats Unis (25,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'admettre la souscription de toutes les parts sociales nouvelles dont question ci-avant, savoir neuf millions sept cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingts (9.734.280) parts sociales nouvelles par l'Associé Unique pré-nommé, la société MONARCHY ENTERPRISES B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social à Aert van Nesstraat 45, 3012 CA Rotterdam.

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Apports - Libération*

Intervient ensuite aux présentes MONARCHY ENTERPRISES B.V., la société prédésignée, dûment représentée par Madame Claudie Grisius prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2001, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles, laquelle a déclaré souscrire les neuf millions sept cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingts (9.734.280) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats Unis (25,- USD) chacune, et les libérer intégralement par l'apport en nature constitué de la totalité de son patrimoine actif et passif, constituant ensemble son avoir net, tel que défini à l'article 41 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

*Description de l'apport*

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés dans le bilan de la société apportée, daté du 30 juin 2001, lequel bilan restera ci-annexé, signé par les membres du conseil d'administration, de sorte à devoir être considéré comme partie intégrante du présent acte.

Outre éventuellement les postes figurant au bilan, le patrimoine est apporté avec tous les droits, engagement et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Les actifs apportés contiennent 600 (six cents) parts sociales de la Société.

*Contre-partie / Rémunération*

Neuf millions sept cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingts (9.734.280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats Unis (25 USD), correspondant à deux cent quarante-trois millions trois cent cinquante-sept mille dollars des Etats Unis (243.357.000,- USD).

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à deux cent quarante-trois millions trois cent cinquante-sept mille dollars des Etats Unis (243.357.000,- USD).

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire soussigné. Plus particulièrement, l'Associé Unique a présenté les documents suivants au notaire soussigné:

- un extrait récent du registre de commerce du seul associé,
- une copie de son bilan à la date du 30 juin 2001,
- une déclaration confirmant la valeur à la date de l'apport, de tous les actifs et les passifs de la Société qui sont contribués (la «Déclaration»).

Reconnaissant avoir été informé de l'étendue de sa responsabilité légalement engagée en qualité de seul associé de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, le seul associé marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert effectif des actifs et passifs, et confirme la validité des souscription et libération.

Ces documents, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts coordonnés de l'Associé Unique, son extrait de registre de commerce, et par son bilan évoqué ci-avant daté du 30 juin 2001 ainsi que la Déclaration.

*Réalisation effective de l'apport*

L'associé Unique, apporteur prénommé, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert en faveur de la Société de l'intégralité de tous ses actifs et passifs seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement les transmissions effectives de tous les droits et obligations en relation avec tous les éléments constituant le patrimoine intégralement apporté et de les rendre opposables et effectifs en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

*Intervention de la gérance*

Sont alors intervenus: Monsieur Maarten van de Vaart, employé privé, demeurant à Steinsel et Madame Juliette Lorange, employée privée, demeurant à Neihaischen, agissant en leur qualités de gérants de la société MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l., ici représentés par Madame Claudie Grisius prénommée, en vertu de deux procurations données le 26 septembre 2001, qui, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert des actifs et passifs, et confirment la validité des souscription et libération.

*Requête en exonération des droits proportionnels*

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société ayant son siège statutaire et son siège administratif effectif dans l'Union Européenne, exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises par la Société, la Société se réfère à l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, et requiert sur cette base l'exonération du droit proportionnel d'apport.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une mise à jour du capital social par annulation de 600 (six cents) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille après l'apport relaté ci-avant, de sorte à le ramener de son montant actuel après augmentation de capital de deux cent quarante-trois millions trois cent soixante-douze mille dollars des Etats Unis, à deux cent quarante-trois millions trois cent cinquante-sept mille dollars des Etats Unis (243.357.000,- USD).

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'association unique décide de modifier l'article 6 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-trois millions trois cent cinquante-sept mille dollars des Etats Unis (243.357.000,- USD), divisé en neuf millions sept cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingts (9.734.280) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats Unis (USD 25,-) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

Le surplus entre la valeur nominale des actions et la valeur de l'apport sera transféré dans le compte des primes d'émissions.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (350.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, A. Braquet, C. Grisius, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 132S, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75383/220/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 78.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75384/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**NATRIX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.187.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

*Pour NATRIX S.A.*

*Société Anonyme Holding*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(75421/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**CLASSEN-PAPERTRONICS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxembourg, 9, rue Michel Rodange.  
H. R. Luxembourg B 23.418.

*Auszug des Protokolls der ordentlichen Generalversammlung vom 27. September 2001*

«... 1. Die Generalversammlung beschließt, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, das gezeichnete Kapital, die zur Zeit in LUF ausgedrückt ist, in Euro umzuwandeln und dies mit in Wirkung ab 1. Januar 2001. So beläuft sich das Gesellschaftskapital auf EUR 30.986,69.

2. Die Generalversammlung beschließt mit Wirkung 1. Januar 2001 das gezeichnete Aktienkapital zu erhöhen durch Umwandlung eines Betrages von EUR 263,31 aus nicht verteilten Gewinnen in Kapital, so daß das Gesellschaftskapital sich auf EUR 31.250,- beläuft, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

3. Die Generalversammlung beschließt den Artikel 6 der Satzungen wie folgt anzupassen:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 31.250,- (einunddreißigtausendzweihundertfünfzig Euro) festgesetzt.

Das Aktienkapital besteht aus 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig) vinkulierten Namensaktien, die in ein Aktienregister einzutragen sind.»

4. Vollmacht wird jedem Verwaltungsratsmitglied erteilt um, einzelhandelnd, die sich aus obenstehenden Beschlüssen ergebenden Bucheintragungen und Eintragungen in den Protokollbüchern der Gesellschaft vorzunehmen, sowie die koordinierten Satzungen zu erstellen. ...»

Für gleichlautenden Auszug.

Luxemburg, den 27. September 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Unterschriften

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75345/222/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.820.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand one, on the thirty-first of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

TIMEWORLD LIMITED, having its registered office at Oak Walk, St. Peter, Jersey, Channel Islands, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguieux (France) and Miss Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Habay-la-Vieille (Belgium), acting jointly in their respective qualities of proxyholder A and proxyholder B,

by virtue of a proxy given on August 7, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated on August 7, 2001, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole actual shareholder of POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on February 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 475 of July 5, 2000.

A copy of the said share transfer agreement, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the capital of the corporation POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500,- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that TIMEWORLD LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that TIMEWORLD LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities; with the result that the liquidation of POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

TIMEWORLD LIMITED, ayant son siège social à Oak Walk, St. Peter, Jersey, Channel Islands, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguévaux (France) et Mademoiselle Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration datée du 7 août 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 7 août 2001, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, elle est la seule et unique associée de la société POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 475 du 5 juillet 2000.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- que le capital social de la société POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que TIMEWORLD LIMITED, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société

POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que TIMEWORLD LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société POWA (LUXEMBOURG), S.à r.l., est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Martz, V. Ingelbrecht, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2001.

G. Lecuit.

(75386/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.